

## **FIDJI**

### **La réconciliation nationale demeure subordonnée au respect des droits humains**

*Index AI : ASA 18/004/01*

#### **Embargo : 17 mai 2001 (22 h 00 GMT)**

Suva – Un an après le violent coup d'État du 19 mai 2000, les Fidjiens sont appelés au pardon et à l'oubli au nom de la réconciliation.

« *Pourtant, l'expérience montre que le fait d'occulter les atteintes aux droits humains commises par le passé ne permettra pas d'apporter au pays la stabilité et la sécurité, ni d'instaurer une paix durable, tant entre les ethnies qu'au sein de ces groupes* », a déclaré ce jour (jeudi 17 mai 2001) à Suva le chercheur d'Amnesty International spécialisé sur Fidji, Heinz Schürmann-Zeggel.

« *Il ne pourra y avoir de réconciliation nationale tant que la vérité n'aura pas été établie et que les auteurs d'atteintes aux droits humains n'auront pas été tenus de rendre des comptes. Or ceux qui ont soutenu le coup d'État et se sont rendus coupables d'attaques racistes contre des Fidjiens d'origine indienne n'ont pas été inquiétés et sont toujours libres de leurs mouvements*, a souligné Heinz Schürmann-Zeggel.

« *Tous les citoyens de ce pays, qu'ils soient Fidjiens de souche (Mélanésiens) ou d'origine indienne, pâtissent des conséquences de ce coup d'État. Ils méritent une chance de construire pour leur enfants un avenir fondé sur le respect de la dignité humaine, l'égalité raciale et l'état de droit.* »

La récente Constitution fidjienne, dont l'application a été suspendue à la suite de ce coup d'État, est généralement considérée comme un modèle en termes de protection des droits humains. Ses dispositions garantissent tout particulièrement les droits des Fidjiens de souche, le droit de ne pas

être soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que le droit de ne pas être victime de discrimination.

À l'approche des élections d'août prochain, les partis politiques doivent révéler les grandes lignes de leurs projets en matière de droits humains, afin de démontrer la légitimité de leur prétention au pouvoir. Ils doivent afficher clairement leur volonté de protéger et de promouvoir l'ensemble des droits fondamentaux de la même manière pour tous les habitants de Fidji.

#### **Rappel des faits**

Pendant les mois qui ont suivi le coup d'État au cours duquel un gouvernement démocratiquement élu a été renversé, au moins 15 personnes ont été tuées et des milliers de civils déplacés. Plus de 1 500 individus ont été arrêtés après s'être livrés à des violences – par opportunisme ou pour des motifs racistes –, mais la plupart ont été relâchés. À ce jour, rares sont les auteurs de ces agissements qui ont été jugés et condamnés. ●

**Si vous souhaitez en savoir plus sur le coup d'État de mai 2000, vous pouvez consulter *The Wire* [Le Fil d'AI] de mai 2001 (index AI : NWS 21/004/01) ainsi que d'autres documents relatifs à Fidji sur le site web d'Amnesty International. Pour organiser une interview, veuillez contacter Heinz Schürmann-Zeggel au (+679) 244 795, ou Maya Catsanis au + 44 7778 472 173.**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**